

Epreuve - Matière : Question sur profession infirmier Session : 2026

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question 1 =

La scarlatine est une maladie contagieuse infectieuse qui touche les jeunes enfants (2-8 ans)

La transmission est dite gouttelette = postillons de salive projetés lors de la toux, éternuements, les objets et surfaces souillées.

Les symptômes sont = forte fièvre, toux, éruption cutanée puis langue blanche qui devient rouge framboise.

Il n'existe pas de vaccin

Je prends en charge Mathieu =

Je l'installe à l'infirmier au calme

Je le rassure

Je lui met un masque et lui explique que c'est pour éviter la propagation de l'agent infectieux

Je me met un masque

Je prieux ces parents

Je surveille ses constantes et son état clinique en attendant l'arrivée des parents - Je prieux le médecin de l'éducation nationale

Je prieux le chef d'établissement en respectant le secret médical mais en donnant des informations sur la contagiosité afin de permettre la mise en place de mesures ou d'information

Je rédige la liste des élèves contact afin de préparer un courrier d'information pour leur parents sous

Ali confidentiel, de surveiller leur enfants et de se diriger vers leur médecin traitant si besoin.

Je prie également la communauté éducative et le service d'entretien pour désinfection des mobiliers et des locaux où a séjourné l'élève malade.

L'éviction scolaire de l'élève contagieux est préconisée jusqu'à guérison complète.

Je renseigne le dossier médical de l'élève.

Je me renseigne dans les jours qui suivent de son état de santé et d'éventuelles contaminations.

Question 2 = Protocole soins et urgences en EPLE.

Dans cette situation de probable fracture 3 temps = observation
Je ne déplace pas l'élève. | alerter
Appliquer

J'écarte tout autre danger ainsi que les autres élèves

Je rassure l'élève et surveille son état de conscience

Je prie le RS et donne le bilan de situation

ainsi que les circonstances de l'accident, l'état observé.

J'évalue la douleur et l'évolution régulièrement

J'applique des mesures conservatoires s'il y a lieu et données par le médecin régulateur.

Je réévalue en attendant les secours.

Je prie les parents, le chef d'établissement

Je m'assure que quelqu'un accueille les secours

Je réifie le dossier médical pour m'assurer que'il n'y a pas d'antécédents importants à porter à la connaissance des secours.

Je renseigne le dossier médical

Par la suite je prend des nouvelles de l'élève

Je m'assure de son état de santé à son retour

Je peux également à distance réfléchir avec le Comité d'éducation santé citoyenneté, à une intervention séance de prévention et d'éducation aux premiers gestes d'urgences auprès de la communauté éducative et des élèves.

Je vérifie également que le terrain de sport ne présente pas de dangers.

Question 3 :

La circulaire 2015 définit les missions de l'infirmière de l'éducation nationale et notamment, entre autres, l'organisation et la réalisation du bilan de dépistage obligatoire de la 12^e année.

Question 4 :

Le projet d'accueil individualisé permet d'accueillir en milieu scolaire les élèves présentant une maladie chronique ou à évolution lente, et définit les aménagements qui répondent aux besoins spécifiques de ces élèves.

Ce document rédigé et renseigné par le médecin traitant renseigne les conséquences de la maladie, les signes, les traitements, les aménagements nécessaires et le protocole d'urgence à appliquer en cas de besoin.

Ces aménagements peuvent être : horaires, matériel, aide humaine, alimentaire...

Les maladies concernées sont : diabète, asthme, épilepsie, allergies, dépression, mucopolysaccharidose, leucémie...

Le diagnostic lui-même n'apparaît pas sur le document dans un souci de confidentialité, mais, avec l'accord de l'élève, peut être révélé à la communauté éducative et aux autres élèves dans un souci de bonne attitude et de réactions à avoir en situation d'urgence.

Les signataires sont l'infirmier, le chef d'établissement

le médecin traitant, les professeurs, le médecin de l'éducation ... 3 / 4.

mationale, les parents et bien sûr l'élève.

La communauté éducative est informée à la rentrée des PAI présents afin de s'adapter pour accueillir l'élève.

En tant qu'infirmière, je pourrais proposer le PAI aux parents et l'élève, au decours d'une situation révélée (ex = allergie alimentaire) - j'évalue les besoins spécifiques. Je participe à la réflexion sur les aménagements. Je m'assure du ressenti et du bien être de l'élève dans sa scolarité.

Quelles améliorations, modifications peut on proposer à tout moment et en cas d'évolution de la maladie. J'informe la communauté éducative pour qu'elle puisse réagir et s'adapter.

Je pense également organiser une séance d'information et d'éducation autour des signes à reconnaître pour agir, toujours avec l'accord de l'élève.

Je pense également, si la découverte est ressentie, du niveau de compréhension de l'élève de sa maladie, de son acceptation, de la connaissance car dans le cadre du parcours éducatif de santé, l'infirmière doit amener les élèves à être acteurs de leur propre santé.

Je prépare une trousse nominative contenant les traitements de l'élève ainsi que le protocole d'urgence.

Je contrôle la péremption, l'entente, la disponibilité régulièrement.

Je remet la trousse aux enseignants pour les sorties et je recontrôle au retour.